



Mairie d'AUBY
Contrat TOP REGIE
Décision n°2025/31/SF

Publié le 10 mars 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la mise en place de la partie musicale du banquet des Aînés,

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n° 611,

Le Maire

Décide :

De passer un contrat avec « TOP REGIE » pour la mise en place de la partie musicale du banquet des aînés le Mardi 25 Mars 2025 à 14h00 au Foyer Beauséjour.

De payer la somme de 1 015€ TTC :

TOP REGIE
176 rue Augustin Tirmont
59283 RAIMBEAUCOURT

AUBY, le 28 février 2025.

Christophe CHARLES,

Maire

1.1.1_DEC_20250228_CCHARLES_FETESEVENEMENTIEL_CONTRAT_BANQUET_TOP_REGIE